

Ce secteur de formation devrait être inclus dans le bill. Cela n'entraverait pas beaucoup le budget puisque je suis convaincu que très peu sont attirés vers cette profession. Autant que je sache, quelques députés seulement exercent cette profession, qui est pourtant honorable. Nous devrions préparer les jeunes à y accéder. En fait, ils seraient tout choisis pour enterrer le gouvernement actuel après les prochaines élections qui se tiendront sans doute dans quelques mois.

Je souscris aux vues du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) qui propose que le bill englobe aussi l'enseignement des langues. C'est à mon sens une excellente idée pour la simple raison que j'ai accordé mon appui au bill sur les langues officielles. Cette idée est valable. Par contre, je suis d'accord avec le député de Grenville-Carleton (M. Blair) et d'autres qui ont déjà fait observer que la mise en œuvre du programme de langues allait trop vite. Des députés d'autres partis ont laissé entendre que le programme était appliqué sous pression à la Fonction publique et c'est ainsi que les lettres B et B pour «bilinguisme et biculturalisme», ont pris une nouvelle signification pour ces gens: moins de bifteck et de beurre. Il y a des fonctionnaires qui ne peuvent pas continuer à occuper un emploi qui nécessite la connaissance des deux langues.

Au Cap-Breton notamment, il doit y avoir quatre ou cinq postes vacants à la fonction publique. On a dressé une liste d'admissibilité qui est entrée en vigueur en décembre. Cette liste doit être annulée le 15 juin. Les personnes qui ont subi des examens pour les postes vacants à la fonction publique et qui les ont réussis ne sont plus admissibles. On sait que ces listes sont bonnes pour un an et que, comme je l'ai dit, la liste actuelle doit être annulée le 15 juin. Pour ce concours, il suffisait de savoir parler anglais. Je pense que, pour ces postes, on choisira les fonctionnaires dans la liste précédente alors qu'il fallait être bilingue à ce moment-là. Ving-trois postulants remplissaient les conditions requises. J'ai demandé aujourd'hui au président du Conseil du Trésor (M. Drury) ce que, en ma qualité de représentant de la région, je dois dire aux gens qui feront l'objet de discrimination et qui n'obtiendront pas d'emploi, même si elles ont déjà été considérées comme admissibles.

Je me réjouis du fait que le bill prévoit le cas des veuves. Il arrive souvent, dans les régions d'où nous venons, le président du Conseil privé (M. MacEachen) et moi, que des hommes deviennent invalides et meurent, parfois à la suite d'une longue maladie contractée dans les houillères, dans l'aciérie ou dans l'industrie de la pêche. Des hommes contractent tantôt la tuberculose, tantôt la silicose. A Halifax, la Commission des accidents du travail ne reconnaît pas la silicose comme étant de sa juridiction. Il arrive fréquemment que les hommes ainsi atteints ne peuvent toucher d'indemnisation de cet organisme. En pareil cas, l'épouse ou la veuve doivent se trouver du travail, ce qui leur cause de graves ennuis. Je suis heureux de constater que le ministre a élargi la portée du bill à l'étude et qu'il a apporté des modifications dans le cas des veuves. Il mérite qu'on le félicite à cet égard.

J'aurais d'autres points à faire valoir, mais je cède la parole à d'autres députés qui souhaitent aussi donner leur avis afin de persuader le ministre d'effectuer des changements. Au cours de ses commentaires sur le bill, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aurait dit que cette mesure dans l'ensemble constitue une somme d'efforts visant à améliorer ce qui est peut-être actuellement le meilleur programme au monde pour la main-d'œuvre.

[M. Muir (Cape Breton-The Sydneys)]

Je ne suis pas d'accord, monsieur l'Orateur. De nombreux autres députés, j'en suis convaincu, ne le sont pas non plus. Je félicite néanmoins le ministre de faire ce qu'il fait et, dans le peu de temps qu'il va demeurer ministre, j'espère qu'il apportera d'autres changements aux lois connexes. C'est un homme avec qui on peut parler et discuter des problèmes. Il vous écoute jusqu'au bout et agit ensuite s'il y a lieu. Il est malheureux que d'autres membres du cabinet n'aient rien appris à l'école du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

L'hon. M. Dinsdale: Voilà qu'on vous fait un compliment, Bryce.

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) espère en finir dès cet après-midi avec cette étape du bill. Nous ne ferons pas traîner les choses, mais je ne crois pas que nous terminerons avant quatre heures.

Je voudrais traiter brièvement d'un ou deux points intéressant les travailleurs canadiens, et susceptibles de conditionner à l'avenir la formation dans certains domaines. Je signale au ministre qu'au début de la semaine, à une conférence sur le pétrole, on a fait remarquer que pour construire un oléoduc longeant la vallée du Mackenzie, on aurait besoin de 6,000 ouvriers, dont un grand nombre devraient être spécialisés. Puisqu'une grande partie des travaux auraient lieu loin de nos villes du Sud, on espère en faire exécuter une partie par les autochtones du Nord. Il faudra les former, ces gens. On pourrait leur offrir une formation en cours d'emploi. Je le signale au ministre parce que nous nous devons de prévoir l'emploi de gens comme eux.

La construction d'un pareil pipe-line serait une entreprise d'envergure au Canada. Ce serait dommage que, faute de main-d'œuvre spécialisée au Canada, on ait recours à des travailleurs étrangers pour construire l'oléoduc. Je dirai au ministre qu'il serait peut-être sage de commencer à étudier le problème. Même si l'on ne construit pas l'oléoduc du Mackenzie, on en construira évidemment d'autres dans l'Arctique et dans notre Nord. Il y faudra des compétences spéciales. Les ouvriers vivront et travailleront dans un climat extrêmement froid. Il leur faudra une formation spéciale pour travailler dans de telles conditions. Je suggère au ministre de regarder vers l'avenir et de prendre les devants.

En parlant du pipe-line du Mackenzie, souvenons-nous que, si on le construit, il y faudra environ un million de tonnes de tuyauterie d'acier. Il faudra la fabriquer, et nous espérons que des usines canadiennes pourront en produire une bonne partie.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ignore si le député a l'impression que ses propos sont reliés au principe du bill dont nous sommes saisis. Pour ma part, j'en doute un peu.

• (1550)

M. Thomson: Monsieur l'Orateur, puis-je poursuivre un instant? Les usines de fabrication de tuyaux vont avoir besoin d'un nombre considérable d'ouvriers qualifiés. Voilà ce que je voulais dire. J'attire également l'attention du ministre sur le fait que la construction d'un pipe-line aussi important nécessitera une certaine expansion de notre industrie et également des cours de formation. C'est pourquoi j'ai évoqué cette question. J'ai mentionné le chiffre d'un million de tonnes de tuyauterie d'acier pour faire ressortir l'importance du projet et le grand nombre